

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 02132

Numéro SIREN : 482 106 325

Nom ou dénomination : DCB CAPITAL

Ce dépôt a été enregistré le 28/12/2018 sous le numéro de dépôt A2018/037589

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

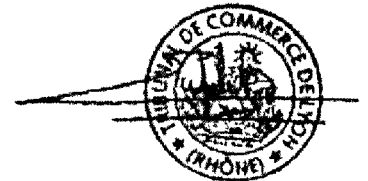
A2018/037589



5187136

Dénomination : DCB CAPITAL
Adresse : 113 chemin de Fontanières 69350 la Mulatiere -
FRANCE-
n° de gestion : 2005B02132
n° d'identification : 482 106 325
n° de dépôt : A2018/037589
Date du dépôt : 28/12/2018

Pièce : Procès-verbal de décision du dirigeant social du
04/12/2018



5187136

DCB Capital

SASU au capital de 1 000 000 €
113 chemin de Fontanières
69350 La Mulatière
482 106 325 RCS Lyon

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

DU 4 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Et le 4 décembre,

Monsieur Didier Caudard-Breille, agissant en qualité de Président de la société
« DCB Capital »,

Dûment habilité à l'effet des présentes en vertu des stipulations de l'article 18.2 des
statuts,

A pris les décisions suivantes :

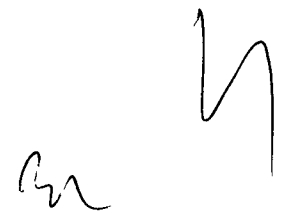
- Nomination d'un Directeur Général,
- Détermination de l'étendue de ses pouvoirs,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Le Président, nomme aux fonctions de Directeur Général, à compter du 1^{er} janvier 2019
et pour une durée indéterminée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat
de Président, Monsieur Bertrand Rudigoz, né le 6 juin 1972 à Lyon 4^{ème} (Rhône) et
demeurant 4 rue Cuvier 69006 Lyon.

Le Président, prenant acte du caractère distinct des fonctions de Directeur Général de
Monsieur Bertrand Rudigoz de ses fonctions salariées exercées au titre de son contrat
de travail de Directeur de la promotion, prend également acte du maintien de ce contrat
de travail, Monsieur Bertrand Rudigoz cumulant ainsi ses fonctions de Directeur Général
avec son poste salarié.

*Monsieur Bertrand Rudigoz, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être
conférées, satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour
assurer un tel mandat et n'être frappé d'aucune incompatibilité pouvant lui en interdire
l'exercice.*



DEUXIEME DECISION

Conformément aux stipulations de l'article 18.2 des statuts : « Sauf limitation déterminée par la décision de nomination ou par une décision ultérieure du Président, le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs de direction que le Président ; ainsi que du pouvoir général de représentation de la Société à l'égard des tiers. »

A ce titre, le Président décide que le Directeur Général ne pourra exercer ses pouvoirs que dans le cadre des projets immobiliers et budgets y afférents préalablement approuvés par le Président.

Le Directeur Général disposera ainsi du pouvoir de représentation de la Société à l'égard des tiers dans les limites de ses attributions.

Le Directeur Général pourra, sous sa responsabilité, déléguer les pouvoirs qui lui sont conférés par les présentes à des mandataires spéciaux constitués pour la réalisation d'opérations déterminées.

Les infractions aux dispositions législatives ou réglementaires, qui pourraient être commises envers la Société ou envers les tiers, sous l'autorité du Directeur Général, relèveront de sa responsabilité, emportant ainsi exonération de la responsabilité du Président.

Tous les autres pouvoirs et décisions qui relèvent de la compétence propre de direction du Président aux termes des dispositions légales et des stipulations statutaires sont expressément exclus des pouvoirs du Directeur Général.

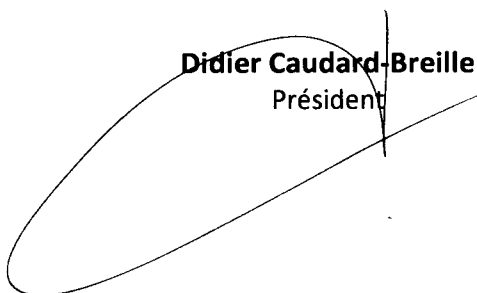
TROISIEME DECISION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités requises.

Clôture

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

Didier Caudard-Breille
Président



Bertrand Rudigoz

« Bon pour acceptation du mandat de Directeur Général »

*Bon pour Acceptation du
Mandat de Directeur Général*

